



## COMMUNIQUE TAUX D'ENCADREMENTS

Paris, Le 10 septembre 2021

Dès les premières révisions du taux d'encadrement périscolaire suite à la mise en place de la réforme des rythmes scolaires, il y a près de 10 ans, notre organisation syndicale s'est opposée à l'augmentation du nombre d'enfants par animateur. Depuis, ces taux sont régulièrement revus et malheureusement ils n'évoluent pas dans l'intérêt des enfants, leur construction personnelle, éducative et citoyenne.

Facteurs de dégradation des conditions de travail, ces taux freinent entre autres l'appétence aux métiers de l'animation éducative au service de l'enfance.

Nous constatons une augmentation de conflits sociaux dans l'animation, dont l'origine est liée aux conditions de travail et aux rémunérations. Souvent, les habitants accompagnent les animateurs dans leur combat, tant leur travail est indispensable auprès des enfants. Il est reconnu l'intérêt et l'utilité de ces métiers relevant de missions d'intérêt général au service des publics.

L'USPAOC CGT défend des taux d'encadrement d'un animateur pour 10 enfants de moins de 6 ans et d'un animateur pour 12 enfants de plus de 6 ans et d'un adulte pour cinq bébés dans les crèches. Force est de constater que partout où le taux d'encadrement d'un animateur pour 14 enfants de moins de 6 ans et d'un animateur pour 18 enfants de plus de 6 ans, a été mis en place, cela a eu des effets négatifs aussi bien pour la construction de l'enfant, sur les attentes éducatives et de vie en collectivité que pour les conditions de travail des équipes d'animation.

L'USPAOC-CGT a saisi le Ministre et la Secrétaire d'Etat, afin de demander de revoir à la baisse le taux d'enfants à encadrer par animateur. Parquer des enfants n'est pas un projet pour la jeunesse.

**Nous invitons l'ensemble des salariés du secteur de l'animation, du sport et des centres sociaux à se mettre en grève le 5 octobre et à participer aux manifestations.**